

# Déjà une riche expérience de travail en commun !

Parce qu'à TROIS on est plus fort qu'à UN, les trois communes soeurs **Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac** ont pris l'habitude depuis longtemps de travailler ensemble. Ainsi nous pratiquons l'intercommunalité pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères avec l'ancien SICTOM de Nieul, nos enfants bénéficiaient des transports scolaires avec le Syndicat des Transports Scolaires du Pays de Glane, par exemple. Tout naturellement, nous avons souhaité nous regrouper pour offrir les meilleurs services possibles dans le domaine de la Petite Enfance et de l'Enfance.

**SIEPEA** Les communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac ont créé le **Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence (SIEPEA)** qui gère toutes les actions entreprises en direction des enfants de nos 3 communes. Ainsi sont nés la halte-garderie à Saint-Gence, le Centre de Loisirs Sans Hébergement à Veyrac et le Relais Assistantes Maternelles et le lieu de Rencontres Enfants/Parents à Peyrilhac. En attendant d'autres réalisations !

## Crèche, Halte-Garderie Malices et Chocolats

**Directrice Béatrice Léandris**

2, rue du Clos 87510 SAINT GENCE

Tél. : 05 55 75 64 27

De type multi-accueil, la Halte-Garderie est gérée par l'association parentale Malices et Chocolats pour le compte du SIEPEA et propose 18 places d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans et non scolarisés des communes de Peyrilhac, Veyrac et Saint-Gence. Les repas sont fournis par les parents. Son taux d'occupation constaté est de plus de 80%, ce qui place notre garderie dans les plus efficaces du département (chiffre CAF).

La halte-garderie



Le Centre de Loisirs Sans Hébergement



## Centre de Loisirs Sans Hébergement

**Directeur Nicolas Bourgognon**

8, route Villeneuve 87520 VEYRAC

Tél. : 05 55 78 72 23

Il accueille les enfants de 4 à 12 ans hors temps scolaires (mercredi et vacances scolaires) et propose de multiples activités. C'est à la fois un lieu de loisirs, de détente, de socialisation, de découverte et d'épanouissement de l'enfant. Initiations à différentes activités sportives, artistiques et culturelles y sont proposées tout au long de l'année. Des activités sont également proposées aux ados (13-16 ans) les après-midi des vacances scolaires et à l'occasion de camps d'ados.

## Relais Assistantes Maternelles

**Responsable Christelle Renault**

Salle Polyvalente 87510 Peyrilhac

Tél. : 05-55-08-15-36

Le relais est un lieu gratuit d'information pour les parents et de professionnalisation pour les assistantes maternelles. Il permet également des rencontres et des échanges entre les assistantes maternelles accompagnées des enfants. Des soirées d'information sont également organisées pour les assistantes maternelles.

**Rencontres Enfants-Parents** : c'est un espace de rencontre, d'échange, d'écoute et d'information pour les futurs parents, les parents, les grands parents ...

Le Relais Assistantes Maternelles



**Il est à souligner que ces structures nouvelles ont toutes été installées dans des bâtiments neufs, agréables et bien adaptés à leurs fonctions.**



La soirée des Veyracomômes  
Les Veyracomusies - Veyrac

De plus, les enfants de nos écoles ont la possibilité de fréquenter les ateliers mis en place par le **SIEPEA** hors temps scolaires, que ce soit au moment des inter-classe après le repas de midi et après la classe le soir ou les mercredis après-midi.

À **Peyrilhac**, les enfants se voient proposer des activités théâtrales, ils peuvent s'initier au base-ball ou pratiquer des arts plastiques.

À **Saint-Gence**, atelier théâtre, initiation au base-ball, arts plastiques et initiation aux rythmes sont accessibles par les enfants.

À **Veyrac**, où ces activités existent depuis plus longtemps, les enfants choisissent parmi sports collectifs, base-ball, initiation aux rythmes, théâtre, atelier écriture "Veyrac, ma commune, mon territoire, son aménagement".

# Pourquoi avoir adhéré à Limoges-Métropole ?

En 2001, nous avons volontairement fait le choix d'adhérer à la **Communauté de Communes de Limoges**. En effet, les habitants de nos communes appartiennent à un "bassin de vie" centré sur la métropole régionale et il nous semblait cohérent de nous associer, ensemble, avec les communes qui allaient ensuite former **Limoges-Métropole, la communauté d'agglomération**.

De plus, nous avons le souci de ne pas créer un impôt nouveau, les feuilles d'impôts locaux (foncier et taxe d'habitation) ne comportent donc pas de ligne supplémentaire. **Le financement de la Communauté d'Agglomération** est assuré par la taxe professionnelle unique (due par toute personne exerçant une activité professionnelle non salariée), la taxe d'enlèvement des ordures, les dotations de l'État et par les transferts en provenance des communes et correspondant aux "compétences" exercées maintenant par la Communauté (par exemple les transports scolaires, le ramassage et le traitement des ordures ménagères ...).



**Limoges Métropole est composée de 17 communes**, où vivent 185 000 habitants sur une superficie de 438 km<sup>2</sup> : Aureil, Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Saint-Just-Martel, Solignac, Veyrac. Elle est présidée par Alain Rodet, maire de Limoges.

## Avons-nous gagné des services supplémentaires ?

La présence des **accompagnateurs** dans les cars assurant les transports scolaires a été généralisée par Limoges-Métropole.

En ce qui concerne les ordures ménagères, nous bénéficions maintenant du **tri sélectif** en porte à porte avec les poubelles bleues et vertes ; une **déchetterie** est à disposition des habitants par apport volontaire ; le ramassage des encombrants existe toujours ; du **compost** est distribué gratuitement aux personnes qui le souhaitent ...

## Et quelles nouveautés ?

**L'assainissement** : Depuis le 1er janvier 2003, Limoges-Métropole s'est doté d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC) qui exerce sa compétence sur le contrôle des installations nouvelles ou réhabilitées. A partir du 1er janvier 2006, ce service contrôle également les assainissements existants (loi sur l'eau, 1992). **Les frais de contrôle ont été pris en charge en totalité par Limoges-Métropole**. A Saint-Gence, ces contrôles viennent de se terminer, chaque propriétaire a reçu un compte-rendu de visite avec éventuellement des recommandations. Les contrôles sont en cours à Peyrilhac et à Veyrac.

Depuis le 1er janvier 2007, Limoges Métropole exerce la compétence assainissement collectif. Le projet en cours à Saint-Gence sur le secteur de La Châtre va donc être pris en charge par Limoges-Métropole. Veyrac et Peyrilhac ont des projets similaires qui concernent plusieurs villages.

La déchetterie implantée à la Gagnerie - Saint-Gence

